

Elisabeth Clanet dit Lamanit
Cned - 60 bd du Lycée
92 171 Vanves Cedex

Procédure signature convention Collège /DASEN/ Cned

Vanves, le 21 août 2012

Principales étapes et procédure à suivre dans le cadre de la signature d'une convention d'accueil des élèves inscrits au Cned au collège :

- 1- Vote du CA
- 2 - Signature* du Principal / de la Principale du collège
- 3 - Signature* de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.
- 4- Les annexes de la convention doivent être complétées par le collège
- 5- Transmission des exemplaires originaux dûment signés à Elisabeth Clanet

* La convention doit être établie en 3 exemplaires originaux. Celle-ci devant être signée par les trois partenaires différents (collège, DASEN et Cned),

Il conviendrait que le Principal / la Principale du collège recueille la signature de Monsieur le Directeur / Madame la Directrice des services départementaux de l'éducation nationale avant de retransmettre les exemplaires originaux dûment signés à Elisabeth Clanet qui les fera parvenir à Monsieur le Directeur général du Cned pour signature.

Lorsque la phase de signature sera achevée, nous lui adresserons 2 exemplaires originaux pour transmission aux différents partenaires.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact :

elisabeth.clanet@cned.fr
01 46 48 24 74

Elisabeth Clanet dit Lamanit
Chargée d'études DGESCO
Chargée de mission au CNED
Scolarisation des enfants de familles itinérantes